



Procès-Verbal Séance du 20 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt décembre, à 20h00 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LEMETAIS, Maire. Etaient présents : Mmes et MM. Pierre LEMETAIS, David LAURENT, Jean-Yves ROBERT, Thierry ROBERT, Valérie HEROUARD, Vanessa GRENET, Karima JOSSELIN, Jean-Marie PECOT, Nicolas MICHEL, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Absents excusés : M. Sylvain LEMESLE, Mme Karine BRUBAN.

Secrétaire de séance : Mme Valérie HEROUARD

Procès Verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

Travaux voirie route du Bocage

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal la nécessité d'un renforcement de la chaussée route du Bocage, que ces travaux ont été reportés depuis plusieurs années, et qu'ils ne peuvent pas faire l'objet d'une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- De prévoir des travaux de création renforcement de la chaussée rue du Bocage,
- De retenir le devis de l'entreprise SOCIETE BORDELAISE DE TRAVAUX pour un montant de 3.859,00 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Contrats d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire a exposé l'opportunité pour le conseil municipal de la commune de Cuverville en Caux de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale, et que le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- D'adopter le principe du recours à un contrat d'assurance des risques statutaires et charge le centre de gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la commune de Cuverville en Caux des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour accident de service ou maladie professionnelle, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- La durée du contrat est fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Ces contrats devront être gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises...), le conseil municipal demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

- Les services du centre de gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances, en lieu et place de l'assureur, les frais de gestion seront dus au centre de gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0,20 % de la masse salariale assurée par la collectivité.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats en résultant.

Adhésion Seine-Maritime Attractivité

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal que, conformément au nouveau cadre législatif résultant de la loi NOTRe, le Département de la Seine-Maritime a décidé la création de « Seine-Maritime Attractivité », fruit de la fusion de trois de ses agences départementales (SME, CDT et ATD 76), que la communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval a décidé d'adhérer à Seine-Maritime Attractivité, et que la commune peut continuer de bénéficier des services de Seine-Maritime Attractivité sans coût financier sous réserve qu'elle soit bien membre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- De demander l'adhésion à SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Information relative à l'assurance de la commune

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal de la renégociation des tarifs de l'assurance de la commune par Groupama, générant une économie substantielle.

Information relative aux travaux de l'Eglise

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que les travaux concernant l'entretien et la restauration de l'église étaient actuellement en phase d'étude.

Information relative aux travaux de sécurisation routière

Monsieur LAURENT, premier adjoint, a rendu compte au Conseil Municipal de la réunion avec les représentants de la Direction des Routes, qui doit transmettre en février 2018 les derniers éléments de son étude concernant la sécurité routière et les aménagements à envisager sur la RD 239.

Information relative au plan de gestion différenciée

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal qu'un plan de gestion différencié est en cours d'élaboration par la CODAH pour la commune, à titre gracieux, afin d'éviter l'usage des produits phytosanitaires.

Réflexion fiscale

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal de la situation de la commune de Cuverville au regard de la fiscalité, et des conséquences éventuelles sur l'attribution des dotations. Une réflexion est engagée à ce sujet

Vœux 2018

La cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le vendredi 12 janvier 2018 à 18 heures 30.

Questions diverses

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal du coût des installations effectuées suite à la décision de la commission de sécurité concernant la salle communale.

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal des réparations effectuées sur la citerne incendie de la commune.

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal les règles relatives à la défense extérieure contre l'incendie, et informé des difficultés liées à l'implantation de nouvelles réserves incendie. Une réflexion est envisagée, dans l'attente de la réponse des services départementaux d'incendie et de secours sollicités à ce sujet.

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal les éléments transmis par la commune de Criquetot l'Esneval permettant de calculer les frais de scolarité des enfants scolarisés à Criquetot l'Esneval. Plusieurs éléments interpellent le conseil municipal, qui donne mandat à Monsieur le Maire de se rapprocher de Monsieur le Maire de Criquetot l'Esneval afin d'obtenir des renseignements complémentaires à ce sujet.

La date du repas des aînés est fixée le dimanche 29 avril 2018.

Madame Valérie HEROUARD évoque l'installation de la fibre haut débit sur la commune. Monsieur David LAURENT précise que le raccordement de Cuverville à la fibre haut débit interviendra dans un délai minimal de 10 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.